
Auvents pour véhicules de loisirs habitables — Exigences et méthodes d'essai

*Awnings for leisure accommodation vehicles — Requirements and
test methods*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 8936:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2c02aa4c-b49d-4d28-b6d5-b7a2205bfe9d/iso-8936-2017)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2c02aa4c-b49d-4d28-b6d5-
b7a2205bfe9d/iso-8936-2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2c02aa4c-b49d-4d28-b6d5-b7a2205bfe9d/iso-8936-2017)



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 8936:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2c02aa4c-b49d-4d28-b6d5-b7a2205bfe9d/iso-8936-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2c02aa4c-b49d-4d28-b6d5-b7a2205bfe9d/iso-8936-2017>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vii
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
4 Classification des auvents	5
4.1 Auvent d'hiver (Type W).....	5
4.2 Auvent résidentiel (Type R).....	5
4.3 Auvent de tourisme (Type T).....	6
4.4 Auvent léger (Type L).....	6
5 Exigences	6
5.1 Dimensions.....	6
5.1.1 Généralités.....	6
5.1.2 Dimensions d'entrée/de sortie.....	6
5.1.3 Hauteur debout.....	6
5.1.4 Dimension du périmètre de l'auvent.....	6
5.2 Toiles.....	7
5.2.1 Généralités.....	7
5.2.2 Toits en toile revêtus ou stratifiés de types W, R, T et L.....	7
5.2.3 Toits en toile non revêtus de types W, R, T et L.....	8
5.2.4 Parois en toile revêtues ou stratifiées de types W, R, T et L.....	8
5.2.5 Parois en toile non revêtues de types W, R, T et L.....	8
5.2.6 Résistance à la fissuration à basse température.....	9
5.2.7 Stabilité dimensionnelle.....	9
5.2.8 Solidité des coloris.....	9
5.2.9 Résistance aux intempéries.....	10
5.2.10 Inflammabilité.....	10
5.3 Fermetures à glissière.....	10
5.4 Armature montée.....	11
5.5 Haubanage et ancrage au sol.....	11
5.6 Pièces métalliques.....	12
5.7 Liaison de l'auvent au véhicule.....	12
5.8 Aération.....	12
5.9 Protection contre les courants d'air.....	12
5.9.1 Toile à pourrir extérieure.....	12
5.9.2 Toile à pourrir intérieure.....	13
5.10 Volet.....	13
5.11 Imperméabilité à la pluie.....	13
5.12 Résistance à la charge du toit.....	13
5.13 Accessoires.....	13
5.14 Moyens de secours.....	14
6 Essais	14
6.1 Généralités.....	14
6.2 Fermetures à glissière.....	14
6.3 Armature montée.....	14
6.3.1 Essai de la capacité de charge.....	14
6.3.2 Corrosion.....	15
6.3.3 Essai des points de cisaillement et d'écrasement.....	15
6.4 Système de haubanage, ancrage au sol et points d'attache de la toile à pourrir.....	15
6.4.1 Système de haubanage.....	15
6.4.2 Ancrage au sol et points d'attache de la toile à pourrir.....	16
6.5 Fixation de l'auvent (glissière).....	16

6.6	Imperméabilité à la pluie.....	17
6.6.1	Généralités.....	17
6.6.2	Essai d'averse de pluie.....	17
6.6.3	Résistance des coutures et du matériau à la pénétration d'eau stagnante (essai de la rigole).....	17
7	Marquage.....	19
7.1	Notices d'avertissement.....	19
7.2	Identification du produit.....	20
8	Informations fournies par le fabricant.....	20
8.1	Informations sur le point de vente.....	20
8.2	Informations accompagnant l'auvent.....	20
Annexe A (informative) Notice d'avertissement donnant des conseils de prévention incendie et d'aération.....		22
Annexe B (informative) Notice d'avertissement concernant les précautions pour les produits ignifuges.....		24
Annexe C (informative) Exemple d'affichage des informations sur le point de vente.....		25
Bibliographie.....		26

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 8936:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2c02aa4c-b49d-4d28-b6d5-b7a2205bf9d/iso-8936-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2c02aa4c-b49d-4d28-b6d5-b7a2205bf9d/iso-8936-2017>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: <http://www.iso.org/iso/fr/foreword.html>

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 83, *Matériel et équipements de sports et autres activités de loisirs*.

Cette quatrième édition annule et remplace la troisième édition (ISO 8936:2007), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications apportées sont les suivantes:

- a) mise à jour des termes et définitions;
- b) ajout d'un nouveau type d'auvent « Auvent léger (Type L) »;
- c) distinction entre les toits et parois « revêtus et stratifiés » et « non revêtus »;
- d) en [5.1.3](#) « Dimension du périmètre de l'auvent », clarification de la relation entre l'auvent et le véhicule;
- e) en [5.2.1](#) « Généralités », spécification des exigences relatives aux tentes intérieures en référence à l'ISO 5912;
- f) en [5.8](#) « Aération », formulation des exigences relatives aux tapis de sol cousus;
- g) en [5.12](#) « Résistance à la charge du toit », modification des exigences;
- h) en [6.6.2](#) « Essai d'averse de pluie », modification de la méthode d'essai;
- i) en [6.6.3](#) « Résistance des coutures et du matériau à la pénétration d'eau stagnante (essai de la rigole) », simplification de la méthode d'essai d'étanchéité de la couture et ajout de deux nouvelles figures;

- j) modification et restructuration de l'[Article 7](#) « Marquage »;
- k) modification et restructuration de l'[Article 8](#) « Informations fournies par le fabricant »;
- l) déplacement des notices d'avertissement en annexes;
- m) ajout d'une nouvelle [Annexe C](#) donnant un exemple d'informations fournies au client avant l'achat.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 8936:2017](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2c02aa4c-b49d-4d28-b6d5-b7a2205bfe9d/iso-8936-2017>

Introduction

Généralités

Le présent document a été simplifié par rapport aux éditions précédentes. Il regroupe les exigences d'essai et les exigences des produits dans un seul document, et fournit aux fabricants, prescripteurs et consommateurs un point de référence unique sur les performances de sécurité et de qualité des auvents.

Le mécanisme traditionnel d'armature des auvents était un système d'arceaux métalliques tubulaires ou en plusieurs parties. Il a évolué récemment et inclut désormais des systèmes d'arceaux flexibles et des systèmes de tubes gonflables. Lors de la révision du présent document, seuls certains des aspects de ces changements ont pu être pris en compte. En particulier, aucune exigence spécifique n'a été formulée pour les systèmes gonflables. Il est prévu de les inclure, si nécessaire, dans la prochaine révision.

Considérations environnementales

Tout produit a des effets sur l'environnement au cours de son cycle de vie, depuis l'acquisition des matières premières jusqu'à la mise au rebut, en passant par la production, la distribution et l'utilisation. Les impacts environnementaux sont les conséquences de la consommation d'énergie et de ressources et de la production de déchets et de l'émission de substances dans l'air, l'eau et le sol. L'importance des impacts environnementaux au cours du cycle de vie varie en fonction d'un certain nombre de décisions prises lors de la conception du produit, notamment le choix des matériaux, les méthodes de production et les considérations liées à la maintenance et au recyclage. Il convient que les fabricants et les distributeurs d'auvents pour véhicules habitables de loisirs tiennent compte de l'impact environnemental de leur produit, par exemple:

- en évitant d'utiliser des substances nocives pour l'environnement;
- en choisissant la meilleure technologie disponible et des techniques permettant de réduire la consommation d'énergie et de matériaux;
- en envisageant l'utilisation de matériaux recyclés pour le produit et l'emballage;
- en encourageant une mise au rebut responsable en fin de vie par l'utilisateur, grâce à des lignes directrices sur le tri et sur l'identification des composants et des emballages recyclables;
- en utilisant des matériaux, des composants et des installations de fabrication qui sont associés à des politiques environnementales déclarées et documentées;
- par des politiques environnementales

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 8936:2017

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2c02aa4c-b49d-4d28-b6d5-b7a2205bfe9d/iso-8936-2017>

Auvents pour véhicules de loisirs habitables — Exigences et méthodes d'essai

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences, les méthodes d'essai et les caractéristiques de performance des matériaux applicables aux auvents pour véhicules. Il s'applique aux auvents destinés à être installés et désinstallés.

Le présent document n'est pas applicable:

- a) aux auvents pare-soleil: structure détachable du véhicule, qui est utilisée pour fournir une protection contre le soleil mais qui n'est ni conçue ni construite pour abriter du vent, de la pluie ou de la neige;

NOTE 1 Un auvent pare-soleil peut être utilisé avec des panneaux avant et latéraux additionnels de façon à former une enceinte qui, cependant, ne répond pas aux exigences requises des auvents telles que définies dans le présent document.

- b) aux stores extérieurs: structure fixée de manière permanente à un véhicule, qui est utilisée pour fournir une protection contre le soleil mais qui n'est ni conçue ni construite pour abriter du vent, de la pluie ou de la neige;

NOTE 2 Un store extérieur peut être utilisé avec des panneaux avant et latéraux additionnels de façon à former une enceinte qui, cependant, ne répond pas aux exigences requises des auvents telles que définies dans le présent document.

- c) aux auvents fixes: auvent permanent qui n'est pas conçu pour une utilisation mobile.

EXEMPLE Auvents équipés d'armatures carrées en aluminium ou de structures portantes en bois et offrant la possibilité d'installer des fenêtres et des portes de compartiment habitable.

2 Références normatives

Les documents suivants sont référencés dans le texte de manière qu'une partie ou la totalité de leur contenu constitue des exigences pour le présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements)..

ISO 105-B02, *Textiles — Essais de solidité des coloris — Partie B02: Solidité des coloris à la lumière artificielle: Lampe à arc au xénon*

ISO 105-B04, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie B04: Solidité des teintures aux intempéries artificielles: Lampe à arc au xénon*

ISO 105-E01, *Textiles — Essais de solidité des coloris — Partie E01: Solidité des coloris à l'eau*

ISO 105-X12, *Textiles — Essais de solidité des coloris — Partie X12: Solidité des coloris au frottement*

ISO 811, *Fer chromé électrolytique double réduction à froid — Partie 1: Feuilles*

ISO 1421, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Détermination de la force de rupture et de l'allongement à la rupture*

ISO 2081, *Revêtements métalliques — Dépôts électrolytiques de zinc sur fer ou acier*

ISO 4675:1990, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Essai de flexion à basse température*

ISO 4892-2:2013, *Plastiques — Méthodes d'exposition à des sources lumineuses de laboratoire — Partie 2: Lampes à arc au xénon*

ISO 5912:2011, *Tentes de camping*

ISO 6925, *Revêtements de sol textiles — Comportement au feu — Essai à la pastille à température ambiante*

ISO 6941:2003, *Textiles — Comportement au feu — Détermination des propriétés de propagation de flamme d'éprouvettes orientées verticalement*

ISO 7152, *Tentes de camping et auvents de caravane — Vocabulaire et liste de termes équivalents*

ISO 7771, *Textiles — Détermination des variations dimensionnelles des étoffes lors de leur immersion dans l'eau froide*

ISO 9227, *Essais de corrosion en atmosphères artificielles — Essais aux brouillards salins*

ISO 13934-1, *Textiles — Propriétés des étoffes en traction — Partie 1: Détermination de la force maximale et de l'allongement à la force maximale par la méthode sur bande*

ISO 13937-2, *Textiles — Propriétés de déchirement des étoffes — Partie 2: Détermination de la force de déchirure des éprouvettes pantalons (Méthode de la déchirure unique)*

EN 15977:2011, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Propriétés mécaniques — Détermination de l'allongement sous charge et de la déformation résiduelle*

ITEH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

3 Termes et définitions

ISO 8936:2017

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 7152 ainsi que les suivants, s'appliquent.

b7a2205bf9d/iso-8936-2017

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <http://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

3.1

auvent

structure que l'on peut fermer, autoportante ou fixée à un véhicule à l'arrêt

Note 1 à l'article: Les structures qui sont conçues comme des auvents sont considérées comme des auvents même si elles sont autoportantes (par exemple les variantes d'auvents pour les caravanes et les véhicules motorisés).

3.2

auvent autoportant

auvent qui reste monté sans être soutenu par un véhicule

3.3

dimensions de l'auvent extérieur

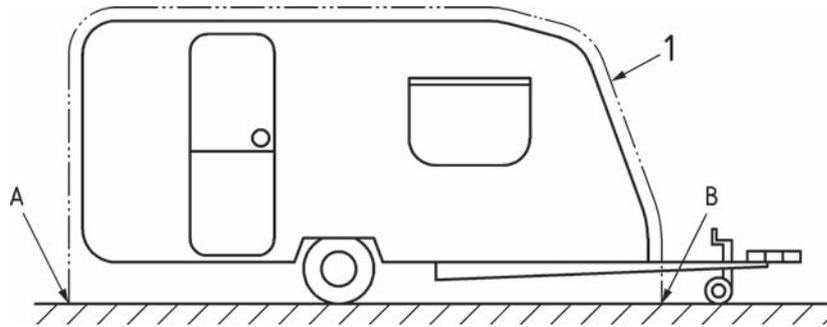
dimension du plus petit espace rectangulaire nécessaire pour monter l'auvent, sans les haubans

3.4

périmètre

distance entre le point A et le point B suivant le rail d'auvent qui est généralement situé sur le contour du véhicule, ce dernier étant stationné avec les stabilisateurs d'angle en contact avec un sol plan

Note 1 à l'article: Voir [Figure 1](#).



Légende

- 1 périmètre
- A point arrière au sol
- B point avant au sol

Figure 1 — Périmètre

3.5 profondeur au sol

3.5.1

profondeur au sol d'un auvent monté

distance horizontale au sol entre la base de la paroi du véhicule et la base des bords avant de l'auvent

Note 1 à l'article: Cette définition est applicable aux auvents fixés au rail d'auvent.

Note 2 à l'article: Voir [Figure 2](#).

3.5.2

profondeur au sol d'un auvent autoportant

distance horizontale au sol entre la base du bord arrière et la base du bord avant de l'auvent

Note 1 à l'article: Les bords arrière et les bords avant situés du même côté sont utilisés (ne pas mesurer en diagonale).

Note 2 à l'article: Le raccord flexible entre l'auvent autoportant et le véhicule n'est pas inclus dans la profondeur au sol.

3.6

profondeur de l'auvent à hauteur debout

distance horizontale entre la paroi du véhicule et la façade de l'auvent, au niveau du toit

Note 1 à l'article: Voir [Figure 2](#).

3.7

profondeur hors tout

distance horizontale entre la paroi du véhicule et le point le plus en avant de l'auvent, mesurée à angle droit

Note 1 à l'article: La profondeur hors tout inclut la profondeur maximale du raccord flexible pour les auvents autoportants.

3.8

toile extérieure

toile d'auvent qui, lorsqu'elle est utilisée comme prévu, est directement soumise aux intempéries

3.9

armature montée

structure ou partie d'un auvent ou d'un auvent autoportant, qui est conçue pour conserver sa forme latéralement ou longitudinalement en cours d'utilisation normale

3.10

raccord flexible

raccord ajustable entre un auvent autoportant et le véhicule

Note 1 à l'article: Il protège l'utilisateur lorsqu'il se déplace entre le véhicule et l'auvent et a des dimensions variables.

3.11

auvent scellé

auvent dont le tapis de sol est cousu au double toit pour former une zone scellée étanche, ou auvent avec une jupe

Note 1 à l'article: Les auvents avec jupes ne sont normalement pas scellés mais il est possible que de la neige ou du sable s'accumule sur ces jupes, limite la circulation d'air et crée ainsi un auvent scellé.

Note 2 à l'article: L'utilisation d'un auvent scellé peut conduire à l'accumulation de gaz nocifs dans l'auvent.

3.12

hauteur debout

hauteur verticale mesurée entre le sol ou la face supérieure du tapis de sol cousu et la sous-face de la toile du toit

Note 1 à l'article: Voir [Figure 2](#).

3.13

profondeur de l'auvent au sol

profondeur de l'auvent perpendiculairement au véhicule, mesurée du véhicule au point le plus éloigné de l'auvent, au sol

Note 1 à l'article: Voir [Figure 2](#).

3.14

largeur de l'auvent à hauteur debout

largeur maximale de l'auvent mesurée parallèlement au véhicule, à hauteur debout

Note 1 à l'article: Voir [Figure 2](#).

3.15

largeur de l'auvent au sol

largeur maximale de l'auvent mesurée parallèlement au véhicule, au sol

Note 1 à l'article: Voir [Figure 2](#).

3.16

profondeur de la casquette

distance maximale d'une casquette par rapport à une paroi

Note 1 à l'article: Voir [Figure 2](#).

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 8936:2017

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2c02aa4c-b49d-4d28-b6d5-b7c2205bf69d/iso-8936-2017>